COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET REDEVANCE

FORMULAIRE SUCCESSION

☏ 03.67.27.06.54
@ facturation@smtc68.fr

ADRESSE DU LOGEMENT CONCERNE

Nom et Prénom de la personne décédée .....

Date du décès : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

PERSONNE EN CHARGE DE LA SUCCESSION

Nom et Prénom :.....

Adresse :.....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

QUE VA DEVENIR LE LOGEMENT ?

1) Coordonnées de la personne qui occupe le logement :

Nom et Prénom : .....

Adresse :.....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

2) Coordonnées de la résidence principale (si le logement devient une résidence secondaire)

Nom et Prénom : .....

Adresse :.....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

3) Logement locatif : merci de nous indiquer la date et le nom des locataires dès que ce bien sera mis en location. Si le logement est déjà loué : coordonnées de la personne qui loue le logement

Nom et Prénom : .....

Adresse :.....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

4) Logement vendu : merci de nous indiquer la date et le nom des nouveaux propriétaires :

Nom et Prénom : .....

Adresse :.....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Date de la vente : .....

Fait à : Le :

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET REDEVANCE

PROCEDURE

1. Compléter et signer le formulaire.

2. Joindre le justificatif en fonction de la situation concernée

Situation	Justificatif(s)
Décès	- Acte de décès
Maison de retraite	- Attestation de résidence
Logement mis en location	- Bail du nouvel arrivant
Logement vendu	- Acte de vente

3. Envoyer le tout (**formulaire + justificatifs**) à l'adresse : facturation@smtc68.fr ou à déposer au SMTC – 31 Rue des Genêts – 68 700 ASPACH-MICHELBACH

4. S'il y a des bacs sur place, la facturation est due jusqu'au retrait des bacs.

*Tout changement de situation (décès, vente, succession) doit être signalé auprès **du service de facturation du SMTC** dans un délai de 2 mois suivant l'évènement.*

Sans déclaration faite et justifiée, la facturation sera maintenue.

Accueil du service facturation :
Lundi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h
Jeudi : 8h30 - 12h30
Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h (sur RDV)

03 67 27 06 54 uniquement les matins

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Syndicat Mixte de Thann Cernay pour l'attribution des volumes de bacs et la facturation de la redevance. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données sont conservées jusqu'à quatre ans après la fin de la résidence sur le territoire du SMTC dans la base active.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier et demander à les effacer. Pour exercer ces droits et pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données via le formulaire https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits « Informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.